



Manque de transparence du Conseil de l'UE dans le processus décisionnel conduisant à l'adoption de règlements fixant des quotas de pêche (totaux admissibles des captures)

Affaire ouverte

Affaire 640/2019/TE - Ouvert le 10/05/2019 - Recommandation le 25/10/2019 - Décision le 29/04/2020 - Institution concernée Conseil de l'Union européenne (Mauvaise administration constatée) |